

Liste des terrains faisant l'objet d'un arrêté municipal dans le cas de l'Art 62 des RG



Du 19 au 21 Décembre 2025

GARD

- ▶ VEZENOBRES : stade communal du 3 au 31 décembre inclus
- ▶ VERGEZE : stade honneur dit Perrier (1) du 17.11 au 31.12.25
- ▶ LE COLLET DE DEZE : stade municipal de l'Oseraie du 15.12 au 03.01.2026
- ▶ GARONS : utilisation de l'eau chaude interdite au stade municipal jusqu'au 25.12.25
- ▶ PIEMONTE CEVENOL :
- ▶ SAUVE Stade Robert Gaillard, LEDIGNAN stade Honneur et Eric Lafont du 19.12 au 05.01.26 inclus
QUISSAC stade de la Glacière du 19.12 au 03.01.26 **8h00** ;
ST HIPPOLYTE DU FORT : stade André Molines du 19.12 au 05.01.26 inclus
- ▶ ST AMBROIX : stade municipal du 16 au 22.12.25 inclus
- ▶ NIMES : l'ensemble des terrains engazonnés du 16 au 28.12.25 inclus
- ▶ ROUSSON : stades Laurent Blanc, Synthétique et vestiaires du 24 au 25.01.26 inclus
- ▶ BEZOUCE : stade des aires Honneur et Entraînement du 19.12 au 21.12.25 inclus
- ▶ MONS : stade municipal le 21.12.25
- ▶ CRUVIERS LASCOURS : stade Jean Paveyrane du 19.12 au 24.12.25. 12h00
- ▶ BERNIS : stade municipal du 19 au 21.12.25 inclus
- ▶ LA CLAMETTE : terrain engazonné du stade de la Calmette du 19 au 21.12.25 inclus
- ▶ ST HILAIRE DE BRETHMAS : pelouses du stade d'Honneur Paul Douarche et son annexe et stade communal Joël Victoria du 18 au 28.12.25
- ▶ ST CHRISTOL : stade du Rouret et Gilbert Sabatier du 20 au 21.12.25 inclus
- ▶ ANDUZE : stade de l'Anglas du 20 au 22.12.25 inclus
- ▶ BESSEGES : stade Louis Beaubet du 19 au 22 décembre inclus
- ▶ MONOBLLET : stade pelousé Jean Martin du 19 au 22 décembre 2025 inclus
- ▶ LE VIGAN : stade intercommunal Brun d'Arre du 20 au 21.12.25
- ▶ LES MAGES : stade du Coussac du 19 au 23.12.25 inclus
- ▶ VAUVERT : stades de Vauvert et Gallician : Barthès Pradille Charray Radelyevitch Pierre Lucas et Yves Pascal du 19.12.25 jusqu'à nouvel ordre
- ▶ GOUDARGUES : stade communal à compter du 19.12.25
- ▶ PONT ST ESPRIT : stade Hector Maison du 20.12 au 25.12.25 inclus
- ▶ FOURQUES : terrains municipaux à compter du 19.12.25
- ▶ LAUDUN L'ARDOISE : stades engazonnés du complexe sportif de Lascours du 19 au 23.12.25
- ▶ AIGUES MORTES : Terrains honneur et annexe du stade Maurice Fontaine du 19 au 22.12.25 inclus
- ▶ CHAMBORIGAUD : terrain municipal du 19.12.25 au 21.12.25 inclus
- ▶ PUJAUT : stade honneur et d'entraînement du complexe sportif Jacques Rouchette du 20 et 21.12.25
- ▶ MOUSSAC : stade municipal du 19 au 21.12.25 inclus

SOYEZ VIGILANTS certaines rencontres ont des terrains de repli !! Consulter l'agenda sur le site du District.